

**Salon de la Chasse
et de la Faune Sauvage
de Rambouillet**
Île Aumône – Allée des Îles Eric Tabarly
78200 Mantes-la-Jolie

Stand ONF n° D15C16



©Arnaud Trin/ONF

En savoir + sur onf.fr

L'ONF, partenaire des chasseurs pour une gestion durable de la forêt

Venez échanger du 10 au 13 avril avec les forestiers, découvrir la variété des offres de chasse de l'ONF et les actions de l'Office au service de l'équilibre forêt-gibier.

Premier gestionnaire d'espaces naturels en France, l'Office national des forêts (ONF) sera présent à la prochaine édition du Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet. Chasse dirigée, chasse guidée et chasse organisée... Pendant 3 jours, des forestiers de toutes les régions françaises se relayeront sur le stand de l'ONF pour présenter aux 40 000 visiteurs attendus les différentes offres de chasse et la diversité des pratiques proposées : chasse à courre, chasse à l'arc, chasse individuelle ou collective. L'occasion également d'évoquer avec le public la beauté des grands territoires (massifs montagneux, réserves nationales de chasse et de faune sauvage) sur lesquels les chasseurs pourront exercer leur passion.

Un contrat cynégétique et sylvicole dans les territoires gérés par l'ONF

Pour l'ONF, ce rendez-vous permettra aussi de revenir sur une actualité majeure : le renforcement du partenariat avec les chasseurs au service de l'équilibre forêt-gibier. Un enjeu qui se concrétisera en 2016 par la mise en œuvre d'un **contrat cynégétique et sylvicole s'appliquant aux différents territoires de chasse gérés par l'Office**. L'objectif du contrat : définir conjointement des orientations de gestion de la grande faune pour maintenir ou rétablir l'équilibre agro-sylvocynégétique. A ce jour, 30% des forêts domaniales sont en situation de surpopulation de grands gibiers. En consommant les jeunes pousses, plants et autres végétaux, ces derniers compromettent la régénération naturelle des forêts et la biodiversité des espèces. La chasse constitue une activité incontournable pour répondre à l'enjeu de gestion durable des forêts publiques dont est garant l'ONF.

De nouvelles procédures au service de l'équilibre forêt-gibier

Le 31 mars 2016, les baux relatifs aux droits de chasse, accordés par l'ONF en forêt domaniale, arriveront à échéance. La publication d'un décret le 6 mars 2015 (n° 2015-260) permet à l'Office d'engager de nouvelles procédures d'attribution visant à préserver ou à rétablir l'équilibre forêt-gibier dans les grands massifs domaniaux.

Parmi les nouvelles dispositions envisagées : la possibilité de contracter un bail de chasse de gré à gré avec le locataire sortant et la mise en œuvre d'un contrat cynégétique et sylvicole qui comprendra un état des lieux à la fois forestier, agricole et environnemental du lot. L'équilibre agro-sylvocynégétique y sera évalué et le contrat fixera des objectifs concernant son évolution. Il définira également les engagements réciproques de l'ONF et du locataire, notamment en matière d'agrainage, d'entretien des équipements et de suivi des prélèvements.

L'atteinte des objectifs pourra donner lieu à une révision des clauses du contrat (dont la mise en œuvre d'un bonus/malus le cas échéant), après trois, six ou neuf ans.